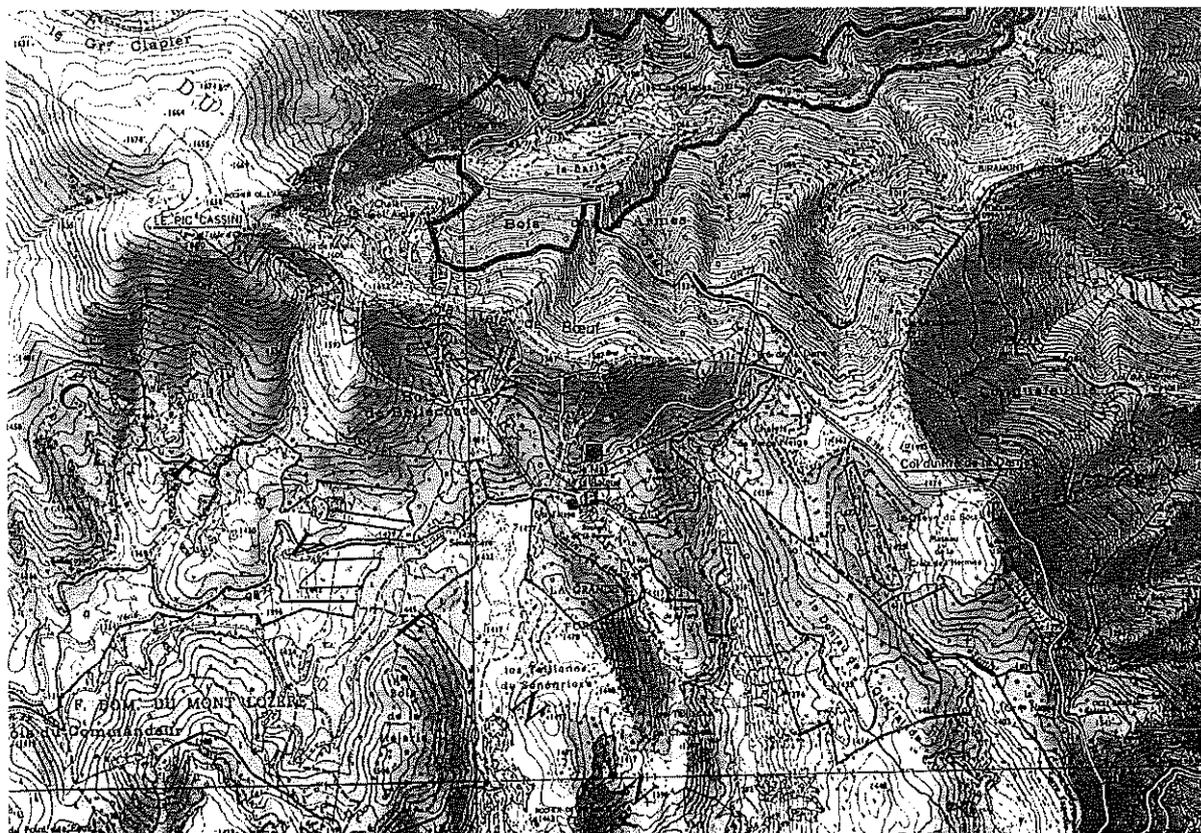




**Projet d'AVENANT
au PROGRAMME d'AMENAGEMENT 2000-2006
du Parc national des Cévennes**

**Visant :
les principes de réhabilitation, d'animation et d'aménagement
du MAS de la BARQUE**



Extrait de la carte IGN 1 / 25 000^{ème}, série bleu.

Sommaire

Préambule	page 3
1. Description du site	page 4
1.1. Aperçu historique des lieux	page 4
1.2. Le site rapproché (1 ^{er} cercle)	page 5
⇒ Description du Mas et des grandes fonctions actuelles	
1.3. Le site élargi (2 ^{ème} cercle)	page 5
⇒ Le domaine skiable actuel (remontées mécaniques et pistes de ski de fond)	
⇒ La plaine de la Sénégrière	
⇒ Pastoralisme et forêt domaniale	
⇒ Les paysages de la vallée de la Palhère (RD66)	
⇒ La montée depuis Génolhac (RD362)	
⇒ La route communale du Pont-de-Montvert	
1.4. Les vallées et le mont Lozère (3 ^{ème} cercle)	page 6
⇒ Relation avec le développement des collectivités territoriales	
1.5. Le rôle des différents gestionnaires	page 7
2. Principe d'animation et pratique sportive	page 7
2.1. Activités hivernales	page 7
⇒ Suppression du ski alpin	
⇒ Développement des activités : ski de fond, raquette, chien de traîneau.	
2.2. Activités estivales	page 8
⇒ Randonnées pédestres, équestres et avec ânes	
⇒ VTT,	
⇒ Découverte guidée	
⇒ Pêche	
3. Principe d'aménagement du site et du bâti	page 9
3.1. Sur le site rapproché	page 9
⇒ Rappel des réglementations et des contraintes d'instruction	
⇒ Démolitions et de réhabilitation des sites démolis	
⇒ Transformations des structures existantes et constructions nouvelles	
⇒ Viabilisation et réseaux	
⇒ Préconisations architecturales et paysagères	
3.2. Sur le site élargi	page 11
⇒ Démontage des remontées mécaniques et traitement paysager du domaine skiable	
⇒ Réhabilitation de la zone humide de la plaine de la Sénégrière	
⇒ Création d'une estive pastorale	
⇒ Mise en valeur des paysages de la vallée de la Palhère	
⇒ La montée depuis Génolhac (RD362)	
⇒ La route communale du Pont-de-Montvert	
3.3. Les vallées et le mont Lozère	page 13
⇒ Le Mas de la Barque dans le développement touristique et culturel du mont Lozère et des vallées	
4. Phasage et délais de réalisation	page 14
5. Annexes	page 15
⇒ Le 1 ^{er} cercle : Principe de développement du hameau (site rapproché)	
⇒ Le 2 ^{ème} cercle : Plan de situation du site élargi	
⇒ Le 3 ^{ème} cercle : Les vallées et le massif du mont Lozère	

Préambule

La station de ski et de pleine nature du Mas de la Barque est située en forêt domaniale du Mont Lozère au cœur de la zone centrale du PNC.

La gestion de ce site a été concédée à la SELO par le Syndicat Intersyndical pour l'Aménagement de la région du mont Lozère (SIS). La SELO souhaite développer, en totale synergie avec le Parc National des Cévennes et l'ensemble des Collectivités locales, un modèle de station fondé sur la découverte et les activités de nature, avec une offre de produits hautement qualitative. Le site actuel, très dégradé, appelle un projet de requalification, dont les principes et les grandes lignes sont définis dans le présent avenant au Programme d'aménagement 2000-2006 du Parc national des Cévennes.

Le PNC et la SELO ont convenu de la nécessité de ce développement nouveau, à caractère durable dans le respect de la réglementation du Parc National des Cévennes, du code de l'Urbanisme, de la Loi Montagne et de toutes autres réglementations applicables.

Le développement du site doit permettre au Mas de la Barque de devenir une des portes d'entrée du Parc National des Cévennes. Il répond à une fonction de découverte et de pratique de loisirs sportifs fondée sur la randonnée et la connaissance de la nature. Le site s'inscrit dans une démarche coordonnée permettant au Parc National des Cévennes de communiquer et d'informer le public sur ses activités, tels que l'écomusée du Mont Lozère, et sur la découverte de la nature, du patrimoine et de la culture cévenole. Le gestionnaire de la station du Mas de la Barque souhaite associer à son développement les bourgs des vallées périphériques et les opérateurs d'accueil présents sur le Massif.

Le site du Mas de la Barque rayonne sur trois « cercles » concentriques.

Le cercle immédiat correspondant au « site rapproché ».

Le cercle qui englobe la zone d'évolution pour les loisirs de nature pratiqués à partir de la station, le « site élargi » (principalement en zone centrale du PNC).

Le cercle d'attractivité qui inclut les communes des vallées périphériques et du massif du mont Lozère, objet d'un véritable territoire identitaire cévenol.

Ouvert à tous et déjà très fréquenté, le site doit pouvoir recevoir des groupes, des randonneurs, et des familles, dont la provenance sera multiple : clientèle de proximité habituée à visiter ce site, nouvelle clientèle, nationale et européenne, soucieuse de préservation de l'environnement et attirée par le concept de découverte dans un Parc National.

Dans cet esprit, le présent avenant définit les diverses activités qui peuvent se pratiquer sur le site, ainsi que les grands principes de son aménagement.

1- Description du site

1.1. Aperçu historique des lieux¹

L'origine des bâtiments dits « la grange et la maison forestière » se confond avec l'histoire de la forêt. Le territoire du Roc de la Barque, dans la forêt dite de « Gourdouze » était une possession du prieuré du même nom. Cette forêt restant propriété de l'État, après la révolution jusqu'en 1853, date à laquelle un notaire de Génolhac s'en portât acquéreur pour la revendre, en 1880, à l'État qui la confia à l'administration des eaux et forêt. C'est en 1865 que l'établissement de la ferme du Mas de la Barque fut entrepris, constitué par la maison d'habitation qui devint « la maison forestière » et une écurie de 27 mètres de long qui est devenu « la grange », hôtel restaurant.

La station de ski, créée véritablement en 1960, a connu des difficultés de plus en plus forte au fur et à mesure des aléas de l'enneigement et des exigences de la clientèle en matière de ski alpin, entraînant une professionnalisation plus coûteuse de la gestion des équipements.

Dans les années suivant la création du Mas de la barque, un projet de développement des activités a été engagé, avec l'accord du PNC qui a abouti au renforcement des remontées mécaniques, à la construction de bâtiments techniques et du « Ski club alésien » (SCA), comme structure d'accueil familial et de groupes.

La création du Syndicat intersyndical pour l'aménagement de la région du mont Lozère (SIS) date du 21 février 1967. Il regroupe²les communes de :

⇒ Pour la Lozère, Villefort, Pourcharesses, Prévencières, Pont-de-Monvert, Frayssinet-de-Lozère, St-Frézal-de-Ventalon, St-Maurice-de-ventalon, Vialas, St-Andéol-de-Clerguemort

⇒ Pour le Gard, Pontels-et-Brésis, Bonnevaux, Malons et Elze, Aujac, Génolhac, Concoules.

Le 2 septembre 1970, création du Parc national des Cévennes, par décret n°70-777 qui stipule dans sa section 4, article 19 que :

Le programme (d'aménagement du Parc) peut comprendre les travaux d'aménagement touristique de Finiels, du Mas de la Barque et de Cabrillac.

En 1994, face à un déficit structurel important, le préfet de la Lozère a ordonné la cessation d'activité et la dissolution de la régie d'exploitation du domaine skiable.

Fin 1995, les ministères de tutelle de l'ONF et du PNC ont commandé une étude de restructuration du site au Parc national des Cévennes, avec l'aide de l'Office national des forêts et sous le contrôle du Préfet de la Lozère.

Dans les années 1995-99, l'Office national des forêts, propriétaire des lieux, en accord avec le SIS, a mis fin aux différents baux et occupation des bâtiments (PNC, Associations etc) pour aboutir à une convention cadre ONF-État / SIS, signée en 2000 qui a permis à ce dernier, après appel public à la concurrence de passer une sous-concession avec un délégataire de service public, chargé de la gestion de la station, la société d'économie mixte pour le développement de la Lozère (SELO).

Dans cette évolution récente, le conseil d'administration du Parc national des Cévennes s'est prononcé en 1996 sur les orientations d'aménagement du site à la lumière de l'étude rendue par les Cabinets Janvier/CERREP.

1.2. Le site rapproché (1^{er} cercle)

Aboutissement, côté Villefort et Génolhac, des routes départementales 66 et 362 et côté Pont-de-Monvert, de la voie communale qui traverse le mont Lozère d'ouest en est, le Mas de la Barque est situé en zone centrale du Parc national des Cévennes, à 1 400 mètres d'altitude. L'ensemble des

¹ Les éléments historiques sont issus d'un travail de fin d'étude d'un architecte d'Alès, M. Bruno CARBONI, daté septembre 2000 et de l'étude de repositionnement de M. Yves JANVIER datée septembre 1996.

² Arrêté préfectoral du Gard et de la Lozère n° 910585, du 17 mai 1991.

équipements de ski alpin et de fond est situé entre 1 400 et 1 650 mètres d'altitude, entièrement sur terrain domanial de l'État (ONF).

Situé également dans le haut bassin du Tarn, on trouve à proximité immédiate des zones de tourbières dont celles de la plaine de la Sénégrière.

Les grandes fonctions du Mas sont :

- ⇒ L'accueil d'étape dans la maison forestière, où l'ONF conserve encore un logement de passage
- ⇒ L'accueil de type hôtelier, dans la grange, avec restauration,
- ⇒ L'accueil de groupes et de familles dans le chalet du ski club Alésien (SCA),
- ⇒ Le stationnement des voitures : en sur largeur de la RD 66, avant l'arrivée au Mas et devant la grange, sur une aire goudronnée d'environ 7 000 m²
- ⇒ Les prestations associées à la pratique des sports de nature (location de ski, de VTT, d'ânes...),
- ⇒ Des fonctions techniques liées aux activités de ski, dans un certain nombre de bâtiments servant au garage des machines, à la billetterie etc.
- ⇒ Une retenue d'eau artificielle, prévue initialement pour le fonctionnement des canons à neige qui, aujourd'hui, ne sert qu'à l'agrément des visiteurs.

1.3. Le site élargi (2^{ème} cercle)³

Le domaine skiable actuel

Il s'étend sur plusieurs hectares sur le versant nord du mont Lozère côté Chantegrive en surplomb de la vallée de la Palhère et sur le versant sud, entre le Pic Cassini et le Mas de la Barque, avec un téléski école dans la petite plaine en contre bas de la grange et de la maison forestière. Il comprend 9 téléskis, une installation de neige de culture et offre une vingtaine de kilomètres de ski de fond.

La plaine de la Sénégrière

Situé sur la commune de Vialas, cette vaste zone humide a fait l'objet en 1976 d'important travaux de drainage (4,5 km de drain sur 37 ha) afin de valoriser le site au niveau agronomique. Pour la sauvegarde de ce site d'intérêt écologique majeur, le Parc national des Cévennes s'est porté acquéreur en 1977 de 43 ha du site et consécutivement les loue à la coopérative d'estive du Mont Lozère.

Aujourd'hui, un programme de restauration hydraulique, hydrologique et écologique de la plaine de la Sénégrière est en cours

Pastoralisme et forêt domaniale

Le pastoralisme a été abandonné dans les années 70. Actuellement, seule la plaine de la Sénégrière est pâturée mais son état dégradé la rend peu attractive pour les éleveurs. Les anciens pâturages qui entouraient le Mas de la Barque ont été en partie boisés par l'homme et en partie colonisés par des ligneux bas et hauts de façon naturelle. Il ne reste plus que 200 ha autour du Mas qui pourraient encore être restaurés pour un usage pastoral.

Les paysages de la vallée de la Palhère (RD66)

Le ruisseau de la Palhère prend sa source sur le mont Lozère et se jette dans l'Altier à Villefort. Cette vallée possède des paysages majestueux, comme le cirque du Pic Cassini, au pied du Mont Lozère, avant la montée au Mas de la Barque qui donne une impression alpine tant la montagne est, à cet endroit, abrupte — caractère morphologique résultant, dans l'est du massif, des mouvements géologiques de la grande faille du Rhône.

En revanche le fond de vallée, situé en zone périphérique du Parc, est le lieu d'un développement de l'urbanisme un peu désordonné et mérite une attention particulière. Les besoins collectifs de développement d'un site comme Chantegrive par exemple, confronté avec des hameaux de grande qualité architecturale comme le Pouget et les paysages des crêtes, a poussé le Parc national des

³ Pour le développement des différents points suivant, voir le § 3.2., page 11 et suivantes du présent document

Cévennes, conformément à son Programme d'aménagement 2000-2006, à proposer le lancement d'un plan environnement paysages (PEP) sur la vallée de la Palhère.

La montée depuis Génolhac (RD362)

Pendant à la vallée de la Palhère, la montée depuis Génolhac est également impressionnante, la faille du Rhône y a produit une déclivité abrupte — près de 1 000 mètres de dénivelé appréhendable d'un seul coup d'œil entre Génolhac et le col du Pré de la Dame.

Le Conseil général du Gard, ces derniers mois, a délibérément choisi d'améliorer le contexte paysager de l'axe routier Alès-Génolhac, en déléguant des crédits importants aux travaux routiers de la RD906 (en fond de vallée) et de la RD362 qui monte au Mas de la Barque où deux belvédères (celui « des Bouzèdes » et du « Col du pré de la Dame ») ont été aménagés, avec la collaboration des services du Parc national des Cévennes

La voie communale du Pont-de-Montvert

Axe principal de circulation des automobiles et des randonneurs dans le cœur de la zone centrale du Parc national des Cévennes et du massif du mont Lozère, la voie communale du Pont-de-Montvert, passant par les hameaux d'altitude ancestraux de Villeneuve, l'Hôpital, Mas Camargue et Bellecoste avant d'aboutir au Mas de la Barque mérite une attention particulière.

Permettant de découvrir les paysages étendus du mont Lozère, parfois en balcon sur l'espace méditerranéen et sur celui de l'Aigoual, il est l'usage un peu conflictuel entre la circulation automobile et agricole et l'utilisation des circuits de grande randonnée pédestre (GR68 « tour du mont Lozère), équestre et de ski de fond.

A la demande du conseil municipal du Pont-de-Montvert, le Parc national des Cévennes souhaite réunir les moyens pour que ces usages différents (en agréments et dans les différentes saisons) puissent coexister sans heurts.

1.4. Les vallées et le mont Lozère (3^{ème} cercle)

La seule pratique hivernale du ski ne favorise pas aujourd'hui la commercialisation des prestations touristiques des vallées environnantes. La clientèle concernée, principalement d'origine locale et régionale (Alès, Nîmes) utilise peu ou pas du tout les prestations d'hébergement et de restauration des vallées. Il en va de même pour la location de ski qui est recherchée au départ des villes ou sur le site lui-même.

Par contre, en été, le site du Mas de la Barque est un constituant essentiel du « fond de commerce environnemental » des prestataires touristiques des vallées entourant la partie orientale du mont Lozère.

Si son attractivité est liée à l'altitude et la fraîcheur que l'on y associe, mais aussi à sa situation de « porte » facile d'accès pour le plateau de Bellecoste et les crêtes du mont Lozère, la présence de la forêt favorise plus largement des activités de détente, recherchée par les clientèles touristiques des vallées.

Une vingtaine d'hôtels, une cinquantaine de gîtes ruraux et autant de meublés, une vingtaine de campings et les six centres de vacances présents dans cette zone font référence au Mas de la Barque et à son environnement dans la promotion de leur produits touristiques.

En matière de randonnée, la complémentarité entre les gîtes d'étape du mont Lozère et des vallées (le Chalet du mont Lozère ; le Pont-de-Montvert ; Les Bastides ; Génolhac ; Toureves ; Villefort ; les Rochettes) et celui du Mas de la Barque est évidente et confère à celui-ci un rôle structurant.

1.5. Le rôle des différents gestionnaires

L'Office national des forêts est propriétaire de l'ensemble du domaine foncier faisant l'objet de la concession du Mas de la Barque, soit une surface de 46 ha 02 a 50 ca.

Par convention en date du 22 février 1999, l'État ONF a concédé ce domaine foncier au Syndicat Intersyndical pour l'Aménagement du mont Lozère (SIS), qui l'a lui-même sous concédé à la Société d'Économie Mixte de la Lozère (SELO).

Parallèlement, et après avoir conduit une procédure de Délégation de Service Public, dite "Loi Sapin", le SIS a signé avec la SELO, une concession de service public et d'aménagement en date du 15 décembre 1999.

Le SIS a conservé ses prérogatives de maîtrise d'ouvrage directe pour les voiries et réseaux divers (eau, assainissement) mais aussi collecte des ordures ménagères etc.

Le site du Mas de la Barque se trouve en zone centrale du Parc National des Cévennes ; alors que les premiers équipements liés au ski alpin de la station ont été construits à partir de 1965, le Décret de création du Parc National des Cévennes date du 2 septembre 1970 (décret ministériel n° 70-777). De ce fait, l'ensemble des aménagements prévus nécessitent l'autorisation préalable du directeur du PNC, sans préjudice des réglementations en vigueur (section 4 du décret de création).

2- Principe d'animation Animation et pratique sportive

2.1. Activités hivernales

Le ski alpin

En accord avec le gestionnaire de la station du Bleymard - mont Lozère (Finiels), le ski alpin sera concentré sur cette station qui deviendra ainsi la station de référence du massif pour cette discipline.

Le domaine de ski alpin du Mas de la Barque sera supprimé et démonté selon un phasage cohérent, avec l'accord du Concédant du site, le Syndicat Intersyndical du mont Lozère, stipulé par avenant à la concession de délégation de service public passé avec la SELO.

A la demande du Concédant, le démontage du télésiège du rocher 1 n'interviendra qu'en phase ultime du programme pluriannuel de re-qualification du site, afin de conserver pendant cette période transitoire la possibilité d'un stade de neige pour les enfants.

Le calendrier prévisionnel du démontage des installations de ski alpin est indiqué au chapitre 5 du présent avenant.

Le dialogue avec le Syndicat Intersyndical et les Associations locales (en particulier les Ski Clubs) permettra d'expliquer les orientations proposées pour l'avenir du site sans ski alpin mais disposant de nouveaux produits de randonnées capables, à un coût et un impact raisonnable, de satisfaire l'ensemble des clientèles.

Le ski de fond

L'activité ski de fond sera maintenue et développée sur les pistes actuelles et sur de nouvelles pistes, à baliser selon un schéma directeur à étudier entre les partenaires Parc, ONF, Collectivités et SELO. Afin de créer un produit « aventure et découverte » du plateau enneigé, il sera étudié la possibilité d'organiser des liaisons à ski nordique entre le Mas de la Barque et La station de Finiels. Ces liaisons ne seront pas balisées afin d'éviter des problèmes d'insécurité, elles seront encadrées par des guides (découverte du milieu en période hivernale).

A terme, le concessionnaire du site s'efforcera d'éviter les voies communales pour le tracé des pistes de fond.

Promenades en raquette

Création de sentiers en marguerite autour de la station, en direction du Pré de la Dame ou du Pic Cassini, en utilisant certaines des pistes de ski alpin.

Cette activité grand public sera complémentaire de l'offre ski de fond, et ne doit pas créer de nuisances.

Chien de traîneau

La pratique de la randonnée avec des chiens de traîneaux sera strictement encadrée. Elle sera assurée en exclusivité par à un seul prestataire, choisi en accord entre le Parc et le Gestionnaire du site. Elle ne se fera que sur de la neige et à l'exclusion des attelages sur roues.

2.2. Activités estivales

Randonnées pédestres et équestres

Pédestres :

Grandes liaisons avec étape et bivouac (sentiers GR, tour du mont Lozère, variante Stevenson ...)

Balisage d'un réseau de petites randonnées autour de la station

Circuits de découverte, sentiers guidés à thème ;

Sentiers aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Équestres :

Le projet comporte l'aménagement d'un enclos et de boxes partiellement couverts, pour les chevaux. Les cavaliers pourront bivouaquer à proximité immédiate de leurs chevaux.

La promenade hyppo-mobile, mise en place pour la saison 2000 entre Mas Camargue et le Mas de la Barque sera maintenue et développée, afin de dissuader les visiteurs de fréquenter cette piste en voiture.

Les prestations équestres à la clientèle de passage seront du ressort d'un prestataire exclusif choisi d'un commun accord entre les partenaires du site.

Randonnées avec ânes

Elles seront autorisées sur le site selon les mêmes prescriptions que les randonnées équestres.

VTT

Sa pratique se conjuguera avec celle des autres formes de randonnée. Des variantes de GR seront mises à l'étude pour pallier les impacts négatifs de la présence de voitures sur la voie communale qui traverse le plateau.

Découverte guidée

Le Parc National proposera des circuits de découverte avec accompagnement par un guide sur les thèmes de la faune et la flore de ce secteur de bio-diversité très riche. Le Mas de la Barque sera le point de départ d'initiatives coordonnées avec le Parc (exemples : connaissance des milieux humides dans la plaine de la Sénégrière, sorties « brame du cerf », animations diverses lors du festival nature).

Le centre d'information du Parc, couplé à l'accueil du Mas de la Barque, formera une des composantes du rayonnement de l'Ecomusée du Mont-Lozère.

Pêche

Application de la réglementation actuelle ; toutefois une possibilité de valoriser le plan d'eau pour une fonction de pédagogie ou de loisir pêche pour les familles sera étudiée par les partenaires du site en relation avec la Fédération Départementale de la Pêche.

3. Principe d'aménagement du site et du bâti

3.1. Sur le site rapproché

Rappel des réglementations et des contraintes d'instruction

Le présent avenant ne préjuge en rien des autorisations administratives qui devront être obtenues avant commencement d'exécution du programme global de suppression et de constructions nouvelles.

Les autorisations administratives à obtenir sont de différents ordres :

⇒ Par rapport à la Domanialité des terrains, l'État ONF devra donner son accord sur l'ensemble du projet implanté sur un foncier lui appartenant.

⇒ Par rapport aux règlements d'urbanisme, deux Lois s'appliquent principalement, la Loi Montagne du 9 janvier 1985 ; la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en date du 13 décembre 2000.

Sera examinée en particulier la situation du projet par rapport à la réalisation des Plans locaux d'urbanisme (PLU, remplaçant le Plan d'Occupation des Sols) de Vialas, du Pont-de-Montvert et de Pourcharesses, dans la perspective de la procédure d'unité touristique nouvelle (UTN) qui intégrera « le principe de compensation » par lequel une surface sensiblement équivalente sera détruite et reconstruite

Démolition et de réhabilitation des sites démolis

⇒ Démolition de la billetterie et remise en état du sol.

⇒ Démolition du garage au pied du télésiège des Rochers.

⇒ Démolition de tous les bâtiments et réseaux d'alimentation (versant nord et sud), liés à l'activité de ski alpin.

⇒ Démolition du bâtiment pour groupes du "ski club d'Alès", dont le coût de rénovation s'avère, après expertise, très élevé et dont la fonctionnalité est aléatoire.

⇒ Réhabilitation du site du SCA, de la carrière limitrophe et d'une manière générale de tous les sites démolis.

Transformations des structures existantes et constructions nouvelles

La grange et la maison forestière seront améliorées et réaménagées dans les volumes existant :

⇒ La grange (Chalet du Commandeur) comme auberge avec bar, restaurant, et 8 chambres (16 lits)

⇒ La maison forestière comme gîte d'étape (restructuré en 5 chambres de 4 lits avec sanitaires), espaces communs (salle de cheminée, cuisine sommaire pour les randonneurs), logements de fonction pour les Agents de l'ONF et le personnel SELO.

Le bâtiment de l'usine à neige sera maintenue et transformée avec :

⇒ En externe un bardage bois sur les façades et pignons et du bac acier teinte lauze en couverture ;

⇒ En interne, suppression des installations liées à la neige artificielle, maintien d'un garage et d'un atelier pour stockage de matériel et de foin pour les chevaux.

A proximité de l'usine à neige, seront aménagés :

⇒ Une zone de bivouac pour les randonneurs pédestres et équestres

⇒ Des boxes couverts et un enclos pour les chevaux.

Concernant le stationnement, une nouvelle localisation de secteurs de parking sera défini après une étude approfondie avec comme options : la réduction du parking actuel devant la grange et la répartition des véhicules des visiteurs « journée » par poches, à l'arrivée à la station, le long de la RD66 (utilisation des sur largeurs existante de la chaussée).

Le cœur du hameau serait ainsi inaccessible aux voitures (sauf services et résidents)

Le développement du « hameau du Mas de la Barque » est défini dans le sous chapitre suivant.

Le principe de construction nouvelle par compensation des constructions supprimées constitue un des fondements de l'aménagement du site, avec la volonté d'une intégration exemplaire. Les Services du PNC apporteront leur concours à l'élaboration du projet, après communication du cahier des charges de l'opération par le gestionnaire du site, et valideront chaque étape du projet.

L'estimation des surfaces correspondant aux démolitions est de l'ordre de 1 026 m².

Le présent avenant porte sur une surface totale de **1500 m² de plancher brut**, réparti comme suit :

- ⇒ Accueil, information, espace PNC, location matériel, sécurité, salle hors sac, divers : 200 m²
- ⇒ Salle d'animation en tampon entre l'accueil et le bâtiment collectif des appartements : 100 m²
- ⇒ Gîtes pour familles : 900 m²
- ⇒ Appartements pour groupes ou familles : 300 m²

Cette surface est suffisante pour que le gestionnaire puisse atteindre une « masse critique » en terme de gestion et de respect du cahier des charges pour les missions de service public demandées par le Concédant (SIS).

Viabilisation et réseaux

⇒ Concernant l'eau potable :

La mise aux normes des captages, entreprise par le SIS, sera terminée en 2001.

⇒ Concernant les eaux usées :

Le programme général d'assainissement individuel du site, concomitant à tout permis de construire, sera mis au point par le maître d'œuvre de la SELO et lancé par le Syndicat Intersyndical du mont Lozère, dans le cadre de ses compétences sur ce site.

⇒ Concernant les réseaux secs (EDT-FT) :

Toute extension ou amélioration de réseau sera réalisée en souterrain. De ce point de vue, l'étude générale d'implantation prendra en compte les améliorations à apporter aux réseaux existant.

Préconisations architecturales et paysagères

Implantation

En accord avec la philosophie de la loi montagne, la démarche principale adoptée, pour l'implantation de bâtiments nouveaux au Mas de la barque, doit s'entendre comme le développement d'un hameau, à partir des bâtiments existants, avec le souci d'en conserver la typologie et la facture.

De ce point de vue (cf. annexe 2), découle une proposition d'implantation au nord des bâtiments dits « la grange » et « la maison forestière ».

Outre la notion de hameau citée plus haut, cette zone d'implantation est également la résultante des conditions de climat du site (1 400 mètres d'altitude) dont les vents dominants (N/O - S/E).

Les bâtiments d'accueil (centre d'information, salle hors sac, sécurité, salle commune et services divers) et le bâtiment des appartements pour groupe ou famille se situeront en partie sur l'aire actuelle des parkings et sur l'espace ouvert, à l'abri de la hêtraie, au carrefour de la RD66, de la route communale et des pistes forestières, dans l'alignement, au maximum, de la grange.

Les bâtiments des gîtes pour familles devant trouver leur place, au nord de la maison forestière dans l'espace boisé de hêtres et de sapin, situé à l'ouest de la hêtraie naturelle du carrefour cité plus haut. La hêtraie sera conservée en entier, seuls quelques passages piétonniers nécessaires à l'accès aux gîtes seront aménagés.

Volumétrie

Dans le même esprit que le paragraphe précédent, la volumétrie des bâtiments devra essentiellement s'inspirer sur le site, des bâtiments existants (hauteur maximale : faitage de la maison forestière) et sur le mont Lozère, des bâtiments existants dans les hameaux de l'Hôpital, Villeneuve, Mas Camargue, Bellecoste, la Vialasse, l'Aubaret, Gourdouze⁴.

⁴ Villages d'altitude, dont l'implantation humaine datent, pour les premiers d'entre eux, du temps de l'ordre des chevaliers de Malte. L'architecture du mont Lozère est faite, entre autre de volumes et d'enchevêtrements simples et généreux, parfois d'escaliers extérieurs avec perron, de petites ouvertures domestiques et de portails de services, de grande aire à battre le blé et de cours offrant des espaces publics larges, de corniches et bords de toiture marqués, d'appareillage de maçonnerie volumineux, dits cyclopéens.

Matériaux

Les matériaux utilisés pour la construction seront :

- ⇒ La lauze de schiste pour la couverture.
- ⇒ Le granit pour les parties de murs en pierre apparente.
- ⇒ Une maçonnerie commune enduite à la chaux pour les parties de murs autres.
- ⇒ Des menuiseries en bois ou aluminium teinté, à petits ou grands carreaux, avec utilisation modérée des fenêtres encastrées de toiture (type velux).
- ⇒ Les volets seront de type traditionnel, en façade ou à l'intérieur.
- ⇒ Les réseaux secs (EDF-FT) seront réalisés en souterrain.

Abords, stationnement et traitement paysagers

D'une manière générale, un soin très particulier sera apporté à tous les travaux concernant l'aménagement des parties extérieures des bâtiments (enfouissement de réseaux secs, pieds de bâtiments, trottoirs éventuels, bordures, plantations etc.), traitement non opéré aujourd'hui et dont le site souffre actuellement.

L'aire de parking actuelle sera réduite à la capacité d'hébergement et d'accueil des structures construites (nouvelles et actuelles). Le stationnement des véhicules à la journée devant s'opérer sur les élargissements de la voie d'accès actuelle au Mas. Élargissements qu'il faudra scarifier et réaménager de manière à mieux les intégrer dans le milieu naturel.

Enfin, le cahier des charges de l'opération apportera des précisions sur les travaux envisagés pour le traitement des trouées forestières constituées par les pistes de ski alpin abandonnées, des lieux où des bâtiments seront démolis et de la carrière limitrophe au SCA.

3.2. Sur le site élargi

Démolitions et restauration des équipements

Démontage phasé des remontées mécaniques.

Destruction et remise en état du site pour les bâtiments liés à la pratique du ski alpin : six cabanes de départ des téléskis, le chalet de Chantegrive, transformateurs, lignes et supports électrique (environ 120 pylônes) etc.

Aménagements paysagers des secteurs visés par la suppression des équipements alpins, en particulier sur tous les linéaires des pistes de ski alpin.

Restauration hydraulique, hydrologique et écologique de la plaine de la Sénégrière

La réflexion pour la restauration de cette vaste zone humide en tête de bassin a été engagée au début de l'année 2000 du fait de son état de dégradation : forte érosion du réseau de drains jusqu'à l'arène granitique, écosystème appauvri et valeur pastorale très mauvaise. Une expertise a été sollicitée par le Parc auprès d'Espaces naturels de France, laquelle conclut à la nécessité d'implanter un réseau de seuils (« mini barrages ») dans les drains afin de contraindre l'érosion toujours active en modifiant la pente d'écoulement des eaux et rehausser le niveau des nappes.

Le « projet de restauration hydraulique, hydrologique et écologique » de la plaine de la Sénégrière a été initialisé dans le cadre du programme LIFE « gestion conservatoire des landes et pelouses en région méditerranéenne » :

- ⇒ Une convention de gestion pastorale a été contractualisée avec un éleveur (06-2000) ;
- ⇒ Des travaux de coupe de Pins sont en cours par l'ONF (commande du Parc) ;
- ⇒ Une réflexion pour la restauration de cette vaste zone humide en tête de bassin.

Les travaux prévus en 2001 par le Parc national des Cévennes concernent l'implantation d'un réseau de 170 seuils en madriers de châtaignier (ouvrage de 2,5 X 1,5 m en moyenne). Deux types

d'ouvrages différents ont été installés à titre expérimental sur le site en octobre 2000 afin d'observer leurs avantages et inconvénients respectifs.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 643 183 F TTC, correspondant aux expérimentations préalables, à l'achat du bois, à l'implantation des seuils (entreprise), aux mesures de suivi et à l'animation du projet.

Création d'une estive pastorale

La forêt entoure le Mas de la Barque mais l'attractivité de la station dépend fortement de la présence des grands espaces ouverts côté Nord et Ouest (Pic Cassini et Bellecoste notamment). Les zones sud et ouest amenant à Gourdouze et au col du Pré de la dame sont moins attrayantes du fait de leur embroussaillage.

La réhabilitation d'une partie de ces espaces est encore possible et passe par d'importants travaux et la mise en place d'une gestion agricole adaptée. Seul le gardiennage d'un troupeau collectif d'ovins peut permettre de rouvrir puis d'entretenir par le pâturage des grandes superficies de pelouses sans barrières physiques au multi-usage. Un groupe de 4 éleveurs est intéressé par un projet de création d'une nouvelle zone de transhumance qui concernerait 200 ha autour du Mas de la Barque dont 150 ha sont la propriété du Parc national des Cévennes et 50 ha sont du communal de Concoules soumis au régime forestier. Les éleveurs souhaitent créer un groupement pastoral qui aurait pour objet la gestion de cet espace. Leur projet est soutenu par le Parc national des Cévennes.

Mise en valeur des paysages de la vallée de la Palhère, Animation du plan environnement paysages (PEP)

Le conseil municipal de Pourcharesses a pris une délibération pour l'engagement du PEP qui a pour axes de travail :

- ⇒ Le conseil renforcé au particulier et à la commune en matière d'architecture (un POS existe sur la commune), avec un projet spécifique pour le hameau privé de Chantegrive visant la coordination d'une action concertée avec le propriétaire, la commune, l'Équipement, les services des Bâtiments de France et du Parc pour le développement harmonieux du hameau.
- ⇒ Un travail de valorisation de la RD66 par le traitement conjoint des points négatifs, la création de belvédères et de point de vues sur l'itinéraire
- ⇒ La création d'un réseau de sentier, à proximité des hameaux de la vallée et en renvoi vers les lieux valorisés de la RD66
- ⇒ Le confortement de l'activité agricole en facilitant l'accessibilité aux parcelles, le girobroyage, l'écobuage etc.
- ⇒ Les recommandations paysagères en matière sylvicole, en particulier au moment de l'élaboration des plans simples de gestion.

La montée depuis Génolhac (RD362)

La valorisation paysagère des abords de la route de Génolhac au Mas de la Barque

Cette opération est l'une des actions retenues dans la charte de paysage et d'environnement des Hautes Cévennes, qui a été signée en 1996 par le Sivom du même nom, le préfet, le président du Conseil général du Gard et le directeur du PNC.

Conformément aux recommandations figurant dans l'étude paysagère propre à cet itinéraire, réalisé pour le sivom par la Direction régionale de l'ONF, des travaux de valorisation de cet itinéraire ont été réalisés à partir de 1997. Ces travaux comprennent la réhabilitation des lisières de forêt le long de la route, la résorption des « points noirs » et l'aménagement paysager des délaissés de la route. Une plaquette de présentation de l'itinéraire a été réalisée par le Sivom ; elle présente les différents étages de végétation et les différents paysages traversés. La construction d'un belvédère et la mise en place d'une table d'interprétation du paysage au Pré de la Dame devraient compléter ces aménagements.

Deux projets ont vu le jour actuellement.

⇒ La réhabilitation du belvédère des Bouzèdes : l'essentiel des travaux, de l'ordre de 200 000 F, a consisté en la réfection du parapet sur la façade de la montagne avec renforcement du mur de soutènement, de la table d'orientation avec repositionnement, et traitement des sols, des aires de stationnement et des bordures de la voirie. Les maçonneries étant traitées de manière traditionnelles à base de granit.

⇒ La réhabilitation du belvédère du Pré de la Dame : même type de travaux avec en plus un dessin nouveau de la table de présentation du paysage.

La voie communale du Pont-de-Montvert

Le projet à mettre en place avec tous les partenaires locaux (communes, propriétaires, usagers, ONF, PNC etc.) pourrait consister à réaliser des itinéraires secondaires à la route communale, soit suivant parallèlement son tracé, soit empruntant des itinéraires différents de bouclage.

Cette question concerne à la fois la randonnée pédestre, équestre et VTT et la petite randonnée de ski de fond, de traîneau et de raquette

3.3. Les vallées et le mont Lozère

Le Mas de la Barque dans le développement touristique et culturel du mont Lozère et des vallées

L'attractivité du site du Mas de la Barque représente un atout important pour les structures touristiques situées dans les vallées. Une bonne gestion de ce site favorisera sans aucun doute ces structures, notamment les hébergements.

Cette complémentarité entre plateau et vallées doit induire un développement synergique. Si le plateau retrouve son prestige, l'accueil dans les vallées doit aussi être de bonne qualité.

Dans l'esprit des programmes européens, notamment l'objectif 2 et la démarche intégrée des programmes coordonnés, on pourrait proposer des opérations de requalification des hébergements ruraux (hôtels, gîtes) et l'augmentation du parc de chambres d'hôtes peu développé dans ces vallées à ce jour.

La structuration et la valorisation avec topoguide des réseaux de petite randonnée entreprise dans le cadre de la collection « Autour du Parc national des Cévennes » peut être confortée par un complément de sentiers aménagés autour du Mas de la Barque. Elle constitue un atout évident pour le développement des hébergements touristiques en vallée. De même, la mise en place d'un réseau de pistes VTT participera à ce développement.

D'autres actions de valorisation du patrimoine sont à étudier sur deux plans :

⇒ Programme de restauration (si nécessaire) et de valorisation d'éléments remarquables du patrimoine architectural et historique.

Améliorations paysagères sur les axes irriguant le plateau.

⇒ Programme d'animations mettant en valeur la complémentarité vallée plateau (expositions tournantes dans les bourgs et au Mas de la Barque).

Mais l'essentiel des synergies à trouver entre vallées et plateau est entre les mains des professionnels du tourisme qui doivent s'approprier le territoire dans son ensemble et donner les clés de la découverte à leur clientèle en les informant correctement et en les sensibilisant à une pratique raisonnée de ces espaces.

Mais au-delà de ces prestations de base, le montage de produits intégrant les potentialités du plateau, notamment en matière de randonnée, permettra aux professionnels de la vallée d'investir réellement l'ensemble des territoires.

4- Phasage et délais de réalisation

ANNEE 2001

- ⇒ Approbation de l'avenant par le Conseil d'administration du Parc national des Cévennes après consultation ministérielle
- ⇒ Élaboration du projet d'ensemble résultant de l'avenant au programme d'aménagement 2000-2006 du Parc national des Cévennes
- ⇒ Montage des dossiers administratifs en vue des autorisations de nature réglementaire
- ⇒ Étude du schéma d'assainissement
- ⇒ Montage des dossiers de financement en vue de la recherche de participations extérieures (Europe, État, Région Languedoc-Roussillon, Département de la Lozère et du Gard, PNC etc.)
- ⇒ Réalisation du programme en cours sur le bâtiment « Chalet du Commandeur » (couverture, aménagements intérieurs de l'auberge)
- ⇒ Étude de l'avant projet détaillé (APD) de la tranche de travaux 2002.
- ⇒ Plaine de la Sénégrière et estive pastorale

ANNEE 2002

- ⇒ Démontage des équipements (téléskis et bâtiments) du domaine de ski alpin du versant nord et du versant sud et du matériel d'enneigement artificiel : téléskis, bâtiments, lignes, canons à neige etc.
- ⇒ Remise en état paysagère des lieux démolis et des pistes de ski abandonnées
- ⇒ Réalisation du réseau de traitement des eaux usées.
- ⇒ Destruction de la billetterie
- ⇒ Réhabilitation de la Maison forestière
- ⇒ Construction des boxes à chevaux et aménagement de l'enclos et de l'aire de bivouac

ANNEE 2003

- ⇒ Destruction du bâtiment pour groupes
- ⇒ Construction de la tranche 1 de la maison du Mas (centre d'accueil et d'information) et des hébergements
- ⇒ Réhabilitation du bâtiment de l'ancienne usine à neige (atelier, garage etc.)

ANNEE 2004

- ⇒ Démontage téléski du Rocher
- ⇒ Achèvement du programme de construction des hébergements et des services.
- ⇒ Achèvement et réalisation des aménagements extérieurs : pistes de ski abandonnées, parkings, mobilier extérieur, sentiers complémentaires, pistes nordiques, etc...

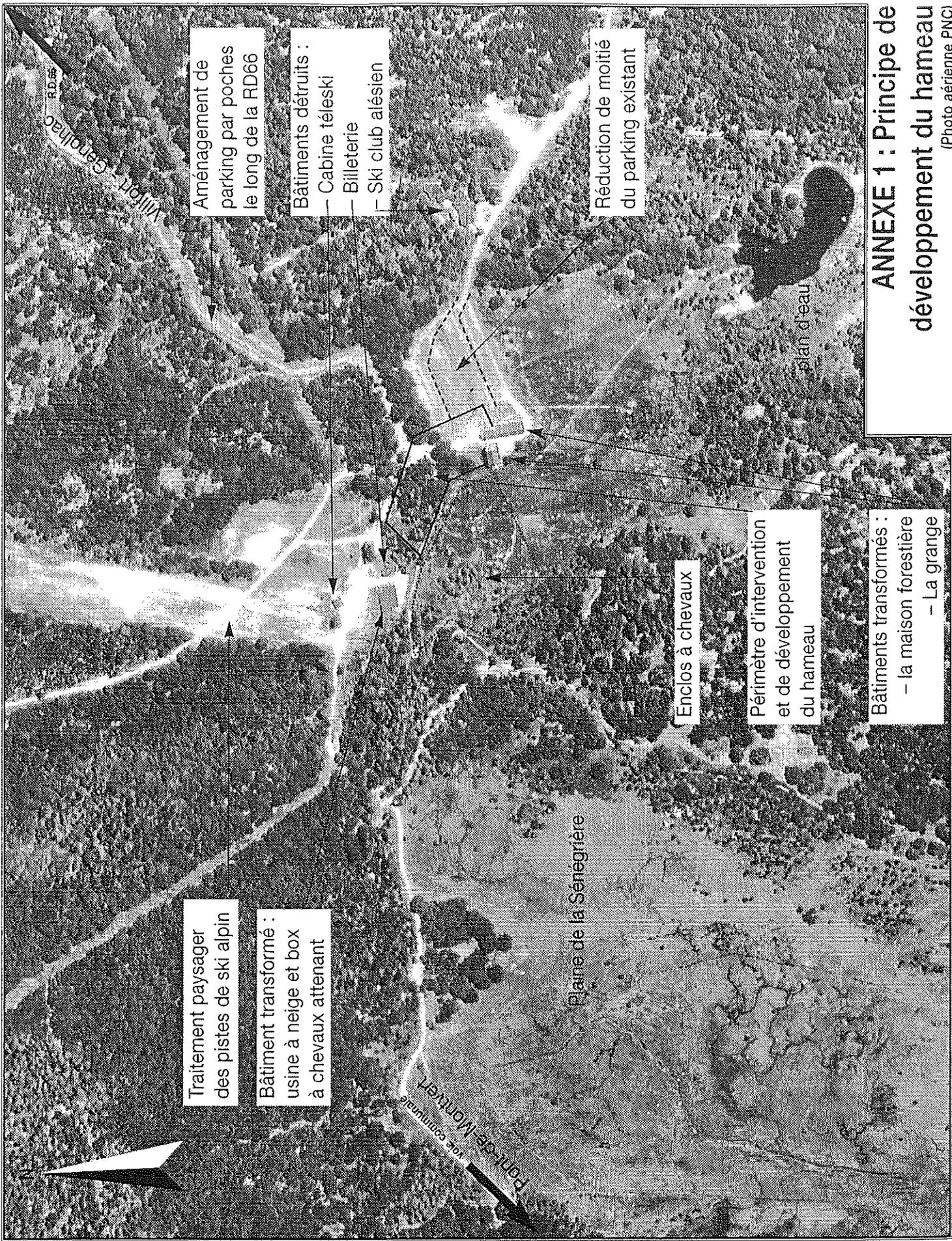
FIN DU PROGRAMME / DECEMBRE 2004

5- Annexes

⇒ *Le 1^{er} cercle : Principe de développement du hameau (site rapproché)*

⇒ *Le 2^{ème} cercle : Plan de situation du site élargi*

⇒ *Le 3^{ème} cercle : Les vallées et le massif du mont Lozère*



Traitement paysager des pistes de ski alpin

Bâtiment transformé : usine à neige et box à chevaux attenant

Amenagement de parking par poches le long de la RD66

Bâtiments détruits :
 - Cabine téléski
 - Billeterie
 - Ski club alésien

Réduction de moitié du parking existant

Enclos à chevaux

Périmètre d'intervention et de développement du hameau

Bâtiments transformés :
 - la maison forestière
 - La grange

ANNEXE 1 : Principe de développement du hameau
 (Photo aérienne PNC)

RD66
 Villor - Gagninac

Plaine de la Senegrière

plan d'eau

La Grange



ANNEXE 3 : Les vallées et le massif du mont Lozère
(extrait de la carte IGN, 1/100 000e)